



COTISATION CLUB / FORFAIT AIR / GAZ TEK / ASSURANCE FSSS

ANNEE 2023

1. COTISATION ANNUELLE AU CLUB

Pour votre 1^{ère} formation de base, scuba ou apnée, avec l'un de nos moniteurs attitrés, la 1^{ère} année de cotisation vous sera remboursée (vous payerez votre cotisation normalement et , sur présentation de votre brevet + demande, vous serez remboursés de la cotisation « actif » en cours)

Actif : **CHF 65.00 (40frs dès sept.)** Actif Junior (< à 12 ans) : **20frs (10frs dès sept.)**

Actif apprenti / étudiant : **CHF 40.00 (20frs dès sept.)** Sympathisant : **CHF 30.00**

2. FORFAIT ANNUEL D'ACCES AU GONFLAGE AIR (Obligatoire pour un accès au gaz tek, O2 / He)

N.B. : Les contrôles « ASIT » doivent être en ordre pour gonfler, ainsi que la signature du formulaire / règlement

Gonflage individuel air (être membre actif) : **CHF 50.00 (25frs dès le 1^{er} sept.)**

Gonflage cohabitant air (tous les membres sont actifs ET à la même adresse, un seul badge délivré) : **CHF 80.00 (50frs dès le 1^{er} sept.)**

Gonflage club / par moniteur : **CHF 150 (100frs dès le 1^{er} sept.)**

➤ **Caution pour badge d'accès gonflage** : **30frs** (remboursable à la restitution de la carte en bon état)

3. FORFAIT ANNUEL D'ACCES AUX GAZ TEK – O2 / He (nécessite d'être membre actif et avoir un forfait air)

Remarque : nécessite, à terme, une formation Blender O2 et / ou He ; la facturation se fera par litre de gaz consommé

Forfait annuel O2 : **CHF 50.00 (25frs dès sept.)** / **Forfait annuel He** : **CHF 50.00 (25frs dès sept.)**

4. COTISATION ANNUELLE / ASSURANCE A LA FEDERATION SUISSE DE SPORTS SUBAQUATIQUES (www.fsss.ch)

Les modalités sont à voir directement avec notre trésorier, Olivier Meile. Celles-ci sont indépendantes de la cotisation et forfaits air et gaz TEK. **Paiement annuel, soit en janvier, soit en juin de l'année civile.**

FSSS avec assurances a) + b) + c) : CHF 75.00 (Contactez notre trésorier Olivier Meile : olivier.meile@netplus.ch)

a) Responsabilité Civile b) Protection juridique c) Assurance plongeur sportif + DAN national et international

MODALITES DE VERSEMENT (une facture vous sera adressée par mail, courant février et / ou septembre de l'année civile)

- **COMPTE BANCAIRE** : Raiffeisen CH30 8080 8006 0509 3289 6 / Swift-BIC RAIFCH22XXX
- **A préciser dans le paiement** (un paiement par facture) :
 - **Qui** est concerné par le paiement
 - **Détails** du paiement : Type de cotisation et année (cotisation club actif/sympathisant ; gonflage air individuel / cohabitant / formateur ; fédé /assurance)

Pour le comité, Olivier Meile et Patrick Van Overbergh

www.ti-plunch.ch

IBAN Raiffeisen CH30 8080 8006 0509 3289 6 Swift-BIC RAIFCH22XXX
Trésorier : Olivier Meile – Tél : 079 648 82 61 – E-mail : olivier.meile@netplus.ch
Secrétariat et informations : patrick.vanoverbergh@mycable.ch / what's app : 079 273 28 03